

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires Etat	Sachet et signature du Médecin testifiant le Paiement des Actes
24/01/2011 26/03/2011	C. Bureau N° 5. Quillim. Casablanca	Z 1 Wilson Rue 2 Bureau N° 5. Quillim. Casablanca Tel: 05.22.900.909	DRIOUZ Endocrinology & Metabolism et Maladies de l'Appareil Digestif Bureau N° 5. Quillim. Casablanca Dr. DRIOUZ Endocrinology & Metabolism et Maladies de l'Appareil Digestif	DRIOUZ Endocrinology & Metabolism et Maladies de l'Appareil Digestif Bureau N° 5. Quillim. Casablanca Dr. DRIOUZ Endocrinology & Metabolism et Maladies de l'Appareil Digestif
26/03/2011	consultation	C.		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MACIE JEMADA Bd Abderrahmane Bouabid Oasis - CASABLANCA Tél : 22.51.19 / 98.05.18	24/01/2023	882,20

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

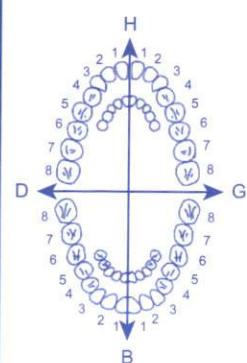
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Yasmine Driouich

- Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
- Nutrition et Maladies Métaboliques
- Diplômée de la faculté de Médecine et de pharmacie de Casablanca



الدكتورة ادريوش ياسمين

- أخصائية في أمراض الغدد والسكري
- والتغذية وأمراض الأيض
- خريجة كلية الطب والصيدلة
- بالدار البيضاء

Casablanca, le

24/01/2023

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 281,00 DH

6 118001 183128

Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 281,00 DH

6 118001 183128

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 281,00 DH

6 118001 183128

(A's) 1) Crestor cp 20 mg
o - o - 1 pdt 3 mois
2 x 49,60

PPV: 49,60 DH
LOT: 22127
EXP: 09/2025

(A's) 2) Due à poche 1000000
ne p/15j pdt 94,60
puis 1ep/1mois

PPV: 49,60 DH
LOT: 22127
EXP: 09/2025

PHARMACIE JERRADA
61, Bd Abderrahim Bouabdil
Oasis - CASABLANCA

Route Sidi Al Khadir, Al Wifak 1, Rue 2, Immeuble 19, 2ème étage, N°5, Oulfa - Casablanca

Tél: +212 522 900 909 - Urgences : 06 60 78 88 97 - E-mail : driouich.yasmine@gmail.com

05 22 900 909

Urgences : 06 60 78 88 97

E-mail : driouich.yasmine@gmail.com